

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO France - Part P
Code ISIN : FR0007478557
Fonds Commun de Placement
Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions Françaises

L'objectif de gestion est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de cinq ans.

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40 calculé dividendes net réinvestis. L'indicateur sert de référence à posteriori : la gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra, le cas échéant, s'en écarter sensiblement.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire active. La sélection de titres (stock picking) a pour principaux critères la compréhension du métier, la qualité des dirigeants et la valorisation de la société.

Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price/Earning, Price/Cash Flow, Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Marge nette, Rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices. Le gestionnaire peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée.

Le FCP étant éligible au plan d'épargne en actions (PEA), il est investi en permanence à 75% minimum sur les marchés des actions françaises.

Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir jusqu'à 10 % en obligations convertibles, échangeables ou remboursables, obligations et titres de créance négociables sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de duration. Les titres émis par des émetteurs dont la notation est faible ou inexistante (titres spéculatifs) pourront représenter jusqu'à 5 % de l'actif.

Le fonds ne peut détenir plus de 10% de son actif en OPCVM et les petites capitalisations ne peuvent représenter plus de 20% de l'actif net. Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation des revenus (actions de capitalisation).

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : France

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
← →
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

L'OPCVM présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux petites capitalisations : sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

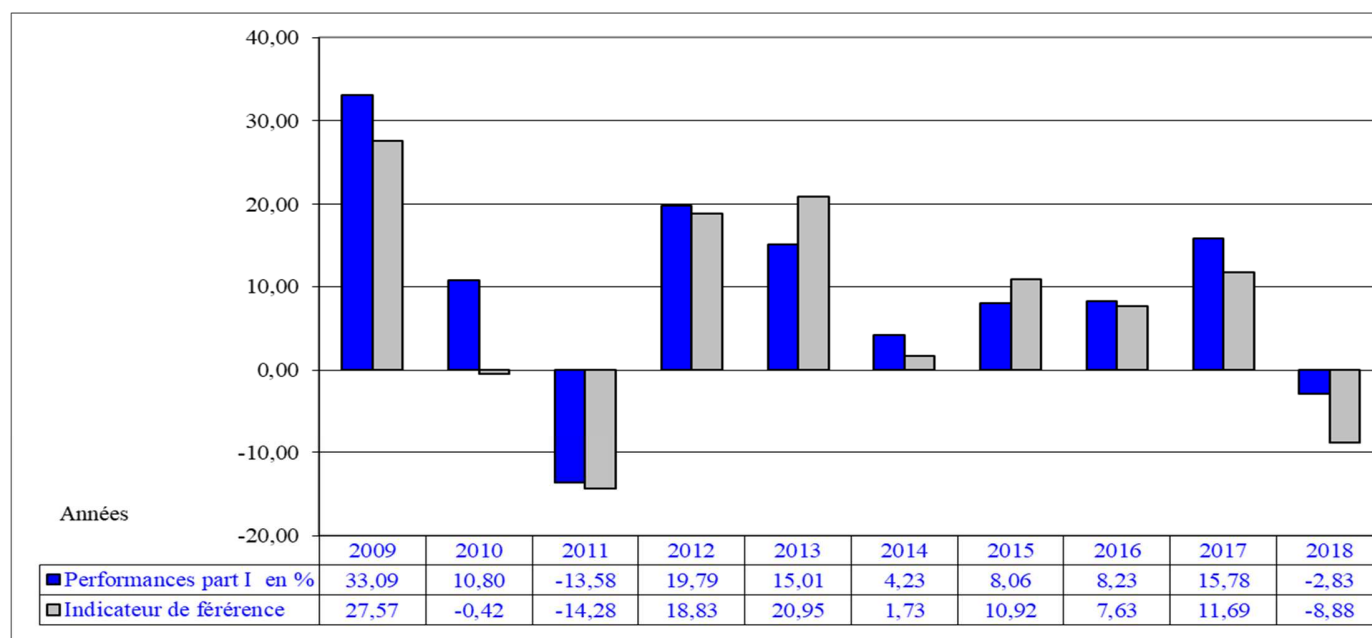
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	1,50%	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	2,22%	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : <ul style="list-style-type: none"> • les commissions de surperformance • les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance.

La part présentée a été créée le 17 mars 1994.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

L'indicateur de référence est présenté dividendes réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BANQUE SAINT OLIVE.

Le prospectus, le DICI, les rapports annuels et semi-annuels sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69458 Lyon CEDEX 06 ou à l'adresse électronique suivante : Lyon@bsosoc.com.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de SAINT OLIVE GESTION ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : SAINT OLIVE GESTION (cf. coordonnées ci-dessus).

Part I : personnes morales dont le montant minimum de souscription initiale est au moins égal à 1.000.000 €

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 février 2019**